L'ACTION ÉLECTORALE SOCIALISTE

dans le Nord

LES GRANDES REUNIONS PUBLIQUES

Lundi 10 Novembre

DUNKERQUE. — Orateurs : **Louis Louis, Blanckaert, Salengro, Escoffier, Valentin Charles, Bramelet.**

SAINT-ANDRE. — A 2 heures, salle Delamonica, 5, rue de Lille. Orateurs : **Delory, Saint-Venant.**

QUAROUBLE. — Orateurs : **Lefebvre, Melin, Verdavaine, Delcourt.**

SOLRE-LE-CHATEAU : A sept heures du soir, Salle de la Mairie. — Orateurs : **Sarot, Cartegnies,** ancien maire de Wignehies.

Mardi 11 Novembre

ROSENDAEL. — Orateurs : **Escoffier, Louis Louis, Valentin, Blanckaert.**

MAUBEUGE. — Orateurs : **Lebas, Inghels, Sarot.**

MALO. — Orateurs : **Escoffier, Louis Louis, Valentin, Blanckaert.**

CRESPIN. — Orateurs : **Lefebvre,** député ; **Delcourt,** publiciste.

ROUBAIX

EN MARGE DU RESTE

Dans la « Croix » parue hier, ces lignes délicieuses, commençant l'article de fond :

« Nous remarquions, dans un article récent que, depuis la Séparation, tous les Français devaient être considérés comme des laïques. Le mot « prêtre » devrait évoquer la simple idée d'une profession. On devrait dire « curé » comme on dit boulanger ou ébéniste, sans que la ligne de démarcation entre le curé et le boulanger soit plus grande que celle qui sépara l'ébénisté des boulanger. »

Ça a l'air d'être écrit sans rire. Et c'est aussi le plus sérieusement du monde que l'auteur s'empresse d'ajouter qu'il n'en est rien de ce que l'on croit qu'il devrait en être, et que le « curé » continue à avoir, dans la Société, une place spéciale, qui ne permet pas de l'assimiler aux autres corps de métier.

Il est de fait que le métier (qu'il dit) de curé, est un métier assez tranché sur la généralité des autres. S'il fallait établir un rapprochement de celui-là avec quelqu'un d'autre eux, je ne pourrais guère me représenter le bon curé de ma paroisse que comme une sorte d'avocat ; l'avocat du bon Dieu plaidant contre tous ceux du Diable, s'efforçant, comme doit faire tout bon avocat, de tirer la couverture de son côté, cherchant à arracher des moins velues de ses satanésques confrères le plus de monnaie possible, la monnaie étant en l'occurence, un peu de la poussière d'âmes qui fourmille à la surface boueuse du globe. On pourrait aussi, sans trop d'effort, concevoir le curé comme un agent électoral en campagne perpétuelle pour l'intronisation du Bien dans notre fangeuse humanité, avec cet immense avantage qu'il peut promettre à tous ses électeurs d'être prochainement élus...

Mais comparer le prêtre au boulanger ou à l'ébéniste, non, mon imagination s'y refuse. La « Croix » ne veut pas nous faire avaler que le curé pétrit et cuit lui-même le pain sacré, ni qu'il a façonné les petites boutiques à guichets, et qui sont ordinairement si jolies, bien qu'elles soient faites pour entendre de si vilaines choses ?

« Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

C'est d'ailleurs, ce qui fait bien notre la « Croix »... en une certaine mesure. Elle dit, notamment, que ce qui a surtout contribué à distinguer le curé des autres corps de métier, c'est sa conduite pendant la guerre. Citons encore, car ça incite vraiment de l'être :

« Aucune corporation n'a été l'objet d'éloges pareils, ayant consciemment ou inconsciemment une portée collective. Excusez du charabia, les curés font beaucoup de tapin). Des boulangers et des ébénistes ont pu mourir en héros. On ne s'est emballé particulièrement pour aucun corps de métier. »

Merci pour les ébénistes, les boulangers, et les autres. Cependant, malgré toute l'estime que je puisse avoir encore pour quelques prêtres des différentes religions, je me permettrai de faire remarquer que l'une des principales raisons du mouvement d'intérêt qu'au causé, au front la présence des curés est peut-être que le champ de carnage est bien le seul lieu du monde qu'ils n'eussent jamais du voir...

R. L.

Un grave conflit évité dans le Textile

Les ouvriers du textile de Roubaix et environs avaient été convoqués par leur syndicat en assemblée générale, hier dimanche, au Casino-Palace, Grande-Rue.

C'est devant une salle archi-comble que les membres du Conseil syndical et des diverses délégations (une soixantaine) allèrent prendre place sur la scène.

PROTESTATION CONTRE LA CONDAMNATION DU CAPITAINE SADOUL

Avant toute discussion, sur la proposition de l'un des assistants, l'assemblée vota à l'unanimité un ordre du jour de protestation contre la condamnation du capitaine Sadoul.

Puis le citoyen Lefebvre, secrétaire de la Bourse du Travail, expliqua aux ouvriers toutes les démarches qui ont été faites depuis un mois auprès des patrons en vue d'obtenir une augmentation de salaires.

Après lui, les secrétaires des délégations rendirent compte de leurs mandats : Decock, pour la section « teinture, apprêts » ; Desurmont, pour la « filature » ; Delvingnière, pour le « tissage et peignage ».

Après plusieurs interpellations des auditeurs, tous les assistants décidèrent d'accepter provisoirement les propositions patronales.

De ce fait, la grève, qui eût entraîné plus de 20.000 ouvriers et ouvrières de la région, est évitée.

Voici d'ailleurs le texte de l'ordre du jour qui fut voté à l'unanimité :

L'ORDRE DU JOUR

Les syndiqués du textile de Roubaix et environs, après avoir entendu le compte-rendu de la délégation syndicale au sujet des différentes entrevues qu'elle a eues avec les représentants des Industriels de Roubaix-Tourcoing, décident, sur les conseils de la commission du syndicat, d'accepter l'augmentation de salaire de 25 % qui leur est accordée ;

Mais invitent les organisations syndicales à poursuivre la discussion pour obtenir des augmentations de salaires en proportion avec l'augmentation du coût de la vie ;

Remercient les délégués ouvriers de tous les efforts qu'ils ont apportés dans toutes les entrevues pour défendre les intérêts de leurs camarades de travail ;

Renouvellent leur confiance à la commission du Syndicat et comptent sur elle pour continuer et mener à bonne fin les pourparlers engagés avec les patrons ;

Décident de continuer la propagande nécessaire auprès de leurs camarades d'atelier non encore syndiqués, pour les amener à venir grossir les rangs de leur organisation corporative ;

Se séparent aux cris de : Vive la solidarité ouvrière ! Vive le Syndicat !

CHUTE GRAVE

Un délégué du textile de Beauvais-en-Cambrésis, venu hier matin à Roubaix pour s'entretenir avec M. Lefebvre, secrétaire syndical du textile de Roubaix, en descendant du tramway, à l'angle du Boulevard de Belfort, s'est fracturé un bras.

Il a été transporté par des passants à la pharmacie Boyaval, où des soins immédiats lui ont été donnés.

L'OFFICE MUNICIPAL DES CHARBONS

Les services du Consortium, qui se trouvaient précédemment rue d'Hospice, sont transférés provisoirement à la cantine scolaire de la rue du Saint-Vincent-de-Paul. Ils seront installés ultérieurement à l'ancien Hôtel des Postes, lorsque les travaux de restauration, entrepris dans cet immeuble seront terminés.

AUX PUPILLES DE LA NATION

Les veuves de guerre qui se sont fait inscrire pour les Pupilles de la Nation à l'Association « l'Aide aux Veuves et aux Orphelins » et qui n'ont pas encore touché les premiers secours sont invitées à se présenter au siège de cette Association, 2, rue de la Gare, aujourd'hui lundi 10 novembre, de 2 à 5 h., munies de leurs papiers.

UNE PROTESTATION DES P. T. T.

Les employés des P. T. T. dans la réunion tenue avant-hier, au café du Centre, place de la Gare, ont formulé une vive protestation contre les mesures prises par l'Administration en vue de faire travailler les employés les dimanches pendant la période électorale.

Voici le texte de l'ordre du jour qui a été voté à l'issue de la réunion :

« La section réunie sous la présidence de M. Biel, de Roubaix, assisté de MM. Grenn et Legley, de Roubaix, après avoir entendu M. Neviaux, de Tourcoing, proteste énergiquement contre les mesures prises par l'Administration des P. T. T. en faisant travailler son personnel les dimanches pendant la période électorale. Refuse tout repos équivalent en semaine, et considère comme un fait acquis, le 21 septembre 1919 l'application du repos dominical. Neanmoins l'assemblée décide de surseoir momentanément à toute décision en attendant les instructions de la Fédération Nationale. L'assemblée proteste contre le retard apporté au paiement des indemnités de chaussures, vêtements et de rapatriement. »

LILLE

Les commerçants veulent être protégés

L'UNION SACRÉE RESSUSCITA AU COURS D'UNE REUNION DE COMMERÇANTS TENUE A LILLE

« Réunion de l'union sacrée », certes, que celle qui se tint hier matin, à dix heures et demie, en la Salle de la Société Industrielle, à Lille.

S'inspirant uniquement des intérêts commerciaux des petits commerçants, lesquels intérêts demandent à être défendus, M. Taffin, président de l'Union intersyndicale des Syndicats commerciaux du Nord, y prôna la candidature des candidats qui eurent jusqu'à ce jour le souci de défendre les intérêts des petits commerçants des régions libérées, et ce, sans distinction d'opinion.

Se plaçant en dehors de toute question politique, s'inspirant uniquement de l'action bienfaisante réalisée jusqu'à ce jour, M. Taffin louangea à la fois le candidat de la Fédération Républicaine Henri Lefebvre, et les candidats du Parti Socialiste Saint-Venant et Coppeaux. S'il ne fut pas question de candidats de la Liste libérale, c'est qu'aucun homme politique de cette nuance ne prit jamais en main d'une façon bien caractérisée, la défense des intérêts corporatifs de la classe commerciale en ce qui touche les questions de réparation.

LES DEBOIRES DES COMMERÇANTS

M. Taffin rappelle d'abord quels furent les déboires des commerçants depuis la libération. Il s'apitoie, et avec raison, sur le sort des petits boutiquiers qui savent péniblement de leur travail.

Chose étrange, ce sont ceux-là que l'on brime, que l'on poursuit devant les tribunaux. A-t-on cherché à poursuivre les gros accapareurs, les spéculateurs et les intermédiaires véreux ?... pas du tout.

Se voyant ainsi opprimée et méconnue, pourquoi donc la classe des petits commerçants ne suivrait-elle pas l'exemple de la classe ouvrière ?

Commerçants, syndiquez-vous, affiliez-vous en masse aux organisations existantes, et vous serez alors une force avec laquelle il faudra compter, — s'écrie M. Taffin, qui termine son discours en recommandant aux auditeurs de donner leur suffrage à ceux qui s'occupèrent de la défense de leurs intérêts professionnels. Aux candidats R. Lefebvre, Saint-Venant et Coppeaux ira notre recommandation.

PAS DE POLITIQUE

M. Henri Lefebvre qui succède à M. Taffin, parle, dit-il, non comme candidat, mais comme président de l'Union Commerciale. Il se présente aux élections, non comme un politicien, comme un homme d'affaires. Après s'être livré à une véhémente critique de la défunte Chambre, R. Lefebvre fait le tableau des améliorations à obtenir du Parlement, en ce qui concerne la situation des commerçants des régions libérées. Assimilation du Commerce à l'Industrie pour le paiement des dommages de guerre. Droit de priorité pour les commerçants dans les commissions cantonales, après les veuves de guerre et les mobilisés, etc... M. Lefebvre termine son discours en réclamant pour tous la liberté et l'égalité et en faisant appel à la fraternité.

Après que M. G. Petit se fut levé contre l'inégalité qui présida à la répartition des dommages de guerre et ait demandé la suppression du moratorium, on lève la séance.

A l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord

SON ASSEMBLEE DE RECONSTITUTION

L'A. P. J. N. a tenu hier, à l'hôtel de Paris, place de la Gare, à Lille, son assemblée générale de reconstitution, sous la présidence de M. Emile Ferré, qui s'est déclaré heureux de voir se grouper autour de lui un si grand nombre de sociétaires.

Après un exposé de la situation morale et financière de l'association par MM. Ch. Liagre, secrétaire, et Pascal, trésorier, et un cordial échange de vues entre les membres, il a été procédé au renouvellement du conseil syndical.

LE CONSEIL SYNDICAL

Ont été élus : MM. Emile Barrée, Bauchart, Carlier, Demory, Duthil, Ferré, Aarman Grattepanche, Langlais, Le Masson, Liagre, Matte, Pascal, Pelleau, Polvent, Rovel, Savary.

MM. Pelleau et Emile Mathieu ayant obtenu le même nombre de suffrages, M. Pelleau a été élu au bénéfice de l'âge.

Le bureau a été ensuite constitué : M. Emile Ferré a été réélu président ; MM. Savary et Carlier, vice-présidents. M. Liagre a été nommé secrétaire général ; M. Pascal, trésorier, et M. Grattepanche, secrétaire-adjoint.

HOMMAGE AUX MORTS, PRISONNIERS ET COMBATTANTS

Au banquet intime qui a suivi la réunion, MM. Ferré et Langlais ont prononcé des toasts qui ont été très applaudis. Ils ont tenu, l'un et l'autre, à rendre hommage aux membres de l'association morts au champ d'honneur, aux victimes de la guerre, prisonniers ou otages, et aux combattants qui portent sur la poitrine le témoignage de leur vaillance.

Un accident à la canalisation d'électricité

IL N'Y AURA PAS DE COURANT POUR FORCE MOTRICE, AUJOURD'HUI

La Société Lilloise nous informe que le courant électrique pour la force motrice ne pourra pas être fourni lundi aux industriels, par suite d'un accident sur la canalisation venant de Wasquehal.

Le feu à l'Arsenal des Postes

Dimanche soir, vers 5 heures, les habitants de la rue de Condé étaient mis en émoi par plusieurs détonations successives venant de la direction de l'Arsenal. Aussitôt après, les voisins virent une langue de flammes surgirent d'une fenêtre d'un hangar longeant la rue.

L'alarme fut donnée immédiatement par le poste militaire de l'Arsenal et les pompiers de la caserne Malus, prévenus par téléphone, arrivèrent peu après.

Le hangar rempli d'essence, transformé en un immense brasier, prit bientôt des proportions inquiétantes et menaça rapidement de se propager aux autres corps de bâtiments, remplis de camions-autos en réparation. Les pompiers se mirent activement à l'œuvre sous les ordres du commandant des pompiers Boisiu, des capitaines Crombet et Pâtin et du lieutenant Lefeu.

En vue de limiter l'incendie, on donna l'ordre de couper le toit à la hache pour empêcher tout développement possible, ce qui fut fait immédiatement. Sur ces entrefaites arrivèrent les pompiers de la Hourse et de la rue de Fontenoy, appelés en renfort, qui arrosèrent copieusement un dépôt d'huiles et couleurs situé, sur le côté de la rue opposé, au foyer d'incendie.

Prévenus téléphoniquement, M. le colonel Legay, chef d'état-major du 1er corps d'armée, le colonel Carot, du 43e ; les commandants Salé et Laporte, du 41e d'artillerie ; le capitaine Mortreux et le lieutenant Picard arrivèrent immédiatement sur les lieux du sinistre, ainsi que M. Mugnier, commissaire de police de service.

Après deux heures d'efforts, on parvint à circonscrire l'incendie qui ne fut définitivement maîtrisé que par l'emploi de plusieurs tonneaux de sable.

LES DEGATS

Les dégâts, qui auraient pu être beaucoup plus sérieux encore, en raison du voisinage de nombreux camions autos et de fourgons du 41e d'artillerie, sont assez importants. Un bâtiment mesurant 12 mètres de long sur six de large, couvert en ardoises, a été réduit en cendres. Il contenait plus de 5.000 litres d'essence, 200 litres d'huile, 200 litres de pétrole, 60 kilos de valvoline, 120 kilos de carburé, ainsi qu'une quantité de graisse importante.

On ne sait rien de précis sur les causes de l'incendie.

Le canonnier Busin, garde-magasin, ayant passé l'après-midi au cinéma avec la clef du bâtiment, le feu n'a pu être allumé, selon toutes prévisions, que par une cigarette qui aurait été jetée dans l'urinoir voisin du hangar. L'huile et l'essence suintant des barils et bidons aurait, par un petit trou existant au bas du mur, communiqué le feu à un bidon et provoqué les explosions entendues au début du sinistre.

Une enquête est ouverte.

UNE FRUCTUEUSE PERQUISITION

M. Perny, chef de la sûreté de Lille, accompagné de plusieurs agents, a fait, samedi après-midi, une descente de police chez un nommé F..., logeant momentanément chez lui, son fils Henri, actuellement sous les drapeaux.

Une perquisition opérée au domicile de F... a fait découvrir des magnétos, des pneus d'autos, de l'outillage, etc., etc., le tout de provenance suspecte.

D'une façon générale, si l'on en croit les deux hommes, ces objets leur auraient été donnés par des soldats anglais ou furent abandonnés par les Boches. Leur valeur totale dépasse 2.000 francs.

Procès-verbal pour complicité de vol par recel, a été dressé à la charge de F... et de son fils. Une femme et un autre militaire seraient prochainement impliqués dans cette affaire à propos de laquelle M. Perny continue son enquête.

LA CRISE DU CHARBON

Il faut augmenter d'urgence les envois sur notre région

Nous avons poursuivi notre enquête sur la question du charbon. Des divers renseignements que nous avons pu recueillir, il ressort nettement que nous nous trouvons dans une situation telle qu'il est à craindre que l'on puisse se demander vraiment si nous allons pas à l'arrêt de toute vie économique dans notre région. Fatalement, c'est ce qui arrivera, nous dit une personnalité très au courant de la question, si la situation actuelle ne s'améliore pas.

LA SITUATION A LILLE

En ce qui concerne la ville de Lille, on peut affirmer que la situation présente est pire que celle que nous avons connue pendant les plus mauvais jours de l'occupation. Pire, certes, que lors de la libération, car à cette époque la ville avait en réserve, pour les besoins de la population pendant l'hiver, 13.000 tonnes de charbon. Pendant l'occupation, le contingentement fixé par l'autorité allemande, était certes très minime, mais les arrivages, au moins, étaient réguliers et sûrs. De plus, on arrivait à tromper l'autorité occupante, et à avoir, en somme, plus que la quantité promise.

Nous avions, de ce fait, une certaine quantité de charbon à l'entrée de l'hiver.

Telle n'est pas la situation présente. Il faut bien le dire, nous vivons au jour le jour, aucune réserve de charbon domestique n'a pu être constituée, et si, demain, par suite d'un arrêt toujours possible des transports, pour cause de gelée, neige, ou grève imprévue, les maigres arrivages qui nous parviennent étaient interrompus, ce serait la disette complète.

Et les charbons belges ? nous direz-vous. Que deviennent-ils ?... Au point de vue général, nous l'avons précisé hier, nous n'avons reçu que 148.000 tonnes sur les 300.000 qui, d'après les conventions passées, auraient dû nous être livrées.

Spécialement pour Lille, les derniers arrivages de charbon domestique venant de Belgique, datent du 15 octobre : encore étaient-ils en si minime quantité (quelques 200 à 300 tonnes), qu'il serait plus juste de faire remonter la date des derniers arrivages ayant quelque importance, du 15 au 28 septembre.

Le charbon de Belgique nous serait précieux en ce moment. Ce charbon est du charbon maigre, c'est celui qui sert à chauffer des établissements comme l'hôpital de la Charité, le Pavillon Ollivier, l'Institut Industriel, etc... Si nous n'en recevons pas d'ici peu, on se demande de quelle manière on pourra assurer le chauffage indispensable de ces établissements.

ET LES TRANSPORTS ?

Défectueux du possible, nous dit-on. Que ce soit par voie d'eau ou par voie ferrée, leur lenteur est déplorable. On y constate, de plus, des fuites fomboyeuses.

Dernièrement, sur un train de 127 tonnes de charbon, à destination de Lille, il manquait un total de 8.700 kilos.

Un rien, quoi !... Le système de transport par bateaux, réserve des surprises tout aussi désagréables.

Mais passons...

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

A la Chambre de Commerce, où nous nous rendons ensuite, on nous donne tous les renseignements désirables en ce qui concerne la répartition du charbon industriel et la situation de nos industries dans la région de Lille. Ici, ici, les résultats de notre enquête ne sont guère satisfaisants.

Nos besoins actuels, par mois, résultant des chiffres fournis par les industriels, se montent à 28.000 tonnes. Sur ce chiffre, le Bureau National des Charbons décida de n'accorder que 24.500 tonnes.

Cette attribution, hélas ! n'existe que sur le papier.

En réalité, la Chambre de Commerce n'a reçu, le mois d'octobre, pour les besoins des industriels relevant de son ressort, qu'un peu plus de 17.000 tonnes, quantité qui est loin de suffire aux besoins de notre région.

La principale raison de ce déficit dans les quantités de charbon attendues, nous dit-on, réside en ceci :

Sur les 24.500 tonnes de charbon industriel qui nous sont attribuées, nous devons recevoir 8.000 tonnes de charbon belge. Or, nous n'avons reçu, en octobre que 1.800 tonnes.

Les résultats de cette situation sont : que non seulement il est indispensable d'alimenter de façon régulière les nouvelles industries qui voudraient se mettre en route, mais que bientôt, si cette situation empire, celles qui sont en marche vont devoir arrêter faute de combustible.

Et je laisse à nos lecteurs le soin de conclure.

V. B.

La cambriole remet çà !

ELLE OPERE RUE ESQUERMOISE

Dimanche, vers deux heures et demie du matin, M. Jean Chaudot, 48 ans, négociant en nouveautés, 15, rue Esquermoise, était réveillé en sursaut.

Un gardien-vigile venait le prévenir qu'il avait été passant, trouvé grande ouverte la porte de son magasin.

En présence de ce policier, M. Chaudot constata que l'on avait pénétré dans ledit magasin.

Les visiteurs indésirables avaient fait main-basse sur une certaine quantité de marchandises se trouvant à l'étalage et consistant en corsets, combinaisons, corsages, chandails, etc., le tout ayant une valeur de deux à trois mille francs. Aucune trace d'effraction ne fut relevée.

Il se peut que les cambrioleurs s'introduisirent dans la place en passant par le couloir, après en avoir ouvert la porte à l'aide d'une fausse clef.

La Sûreté enquête sur cette affaire.

RUE DU MARCHE

Alors qu'il arrivait hier matin, vers sept heures, à la porte de son magasin, M. Henri De Breyne, négociant en confections, 67 et 69, rue du Marché, constata que celle-ci était fermée intérieurement.

Surpris de ce fait anormal, le commerçant pensa aussitôt à un cambriolage. Il ne avait pas tort.

S'étant rendu dans la cour de l'immeuble, et juché sur le toit d'un arrière-magasin, M. De Breyne s'aperçut que des tuiles étaient enlevées, et que les auteurs de ce petit travail avaient pénétré au rez-de-chaussée de ce corps de bâtiment, percé un trou dans le plafond du grenier.

Suivant pas à pas le trajet accompli par les malfaiteurs, il escalada un mur, et put, en descendant par l'échelle que ceux-ci avaient laissée dans la cour, pénétrer facilement dans son magasin.

Le commerçant y procéda à un inventaire sommaire, et s'aperçut qu'on lui avait dérobé dix pièces de drap, ainsi que quelques pièces de tissus. Il éprouve, de ce fait, un préjudice de 4.000 francs environ.

Le vol qui flabite dans une maison contiguë à ses magasins, n'a entendu, la nuit, aucun bruit suspect, et ne peut fournir aucune indication de nature à guider les recherches de la police.

Le commissaire de service, ayant reçu la plainte de M. De Breyne, s'est rendu sur les lieux. Il a pu établir que les malandrins, pour parvenir chez le négociant, étaient passés d'abord par le couloir banal d'un immeuble voisin, situé au 71.

L'enquête se poursuit.

PRÉCOCES MALFAITEURS

Nous avons hier annoncé l'arrestation opérée samedi vers dix heures du soir, d'un gamin de onze ans, Gaston Devrièze, demeurant 3, rue des Dondaines, qui, en compagnie de son frère Alexis, 17 ans, cambriola un bazar forain de la rue de Paris.

Le jeune Alexis, qui avait réussi à prendre la fuite, a été mis hier en état d'arrestation et écroué.

Quant à Gaston Devrièze, son âge lui a valu d'être remis en liberté. Il a été, en effet, considéré, avec juste raison, qu'il avait agi sans discernement, et à l'instigation de son aîné.

La vengeance d'une délaissée

ELLE VITRIOLE CELUI QUI LA QUITTA

Hier vers 10 heures du soir, Mme T... Marie, 30 ans, ménagère, à Saint-Denis, qui venait d'arriver à Lille dans la soirée, a lancé une bouteille de vitriol après M. Desbordes Jean, 33 ans, directeur de garage, habitant 14 bis, place Saint-Martin.

Ce dernier, grièvement brûlé à la figure et au bras, a reçu des soins à la pharmacie Delanghe, rue des Chats-Bossus, et à ensuite regagné son domicile.

Quant à la dame T..., elle a été conduite au commissariat de permanence et maintenue en état d'arrestation.

M. Desbordes a refusé de porter plainte.

D'après l'enquête que nous avons faite dans le quartier, M. Desbordes aurait connu, en 1916, à Saint-Denis, où il travaillait, Mme T... Cette femme ayant quitté son mari et ses enfants sur les instances de Desbordes, vécut maritalement avec lui jusqu'au mois d'avril dernier.

De retour à Lille, au mois d'avril, Desbordes continua ses visites à sa maîtresse, qui demeurait à Paris jusqu'en septembre dernier, moment où il l'avertit qu'il désirait rompre définitivement leurs relations.

Non contente de cela, Mme T... ayant appris que Desbordes vivait avec une femme à Lille, décida de venir se venger et c'est ainsi qu'elle débarqua hier à Lille, pour mettre son projet en exécution.

Les vols de la Reconstitution

LA DEFENSE DE GAILLARD

Nous avons dit hier que le chef de secteur de l'Office de la Reconstitution de Tourcoing, inculpé de détournements de fonds, au préjudice de cet administration, de complicité avec le sieur Passebecq, et contre qui un mandat d'arrêt était lancé, vint vendredi dernier se constituer prisonnier entre les mains de M. Delaté, juge d'instruction. Ce second inculpé, nommé Gaillard, a présenté au magistrat qui l'interrogeait un système de défense assez ingénieux.

CE QUE DIT LE CHEF DE SECTEUR

A en croire Gaillard, et Passebecq majora avec son assentiment les salaires des ouvriers, qui, bien entendu, ne toucheront que leur dû, ce ne fut que dans un but d'intérêt général, et non pour s'approprier personnellement des fonds.

L'inculpé a déclaré qu'en opérant ainsi, il put constituer un fonds de caisse qui lui permit de faire exécuter et de régler le coût des travaux définitifs, jugés absolument nécessaires, quoique n'ayant pas été autorisés par l'Administration préfectorale.

Somme toute, à l'en croire, il ne s'agirait que d'un simple artifice de comptabilité, ne pouvant être considéré, au pis aller, que comme une grosse faute administrative.

Malheureusement pour Gaillard, afin que cet artifice ne fut pas découvert, il détruisit toutes les pièces justificatives des paiements qu'il opéra ainsi.

Pour combler d'infortune, la mémoire défaillante de l'inculpé ne lui permit pas, pour l'instant du moins, de se rappeler les noms des personnes à qui il remit l'argent dans les circonstances invoquées par lui.

Bref, la façon dont se présente actuellement cette affaire permet de faire prévoir une instruction judiciaire longue et complexe.

Il faudra, en effet, rechercher le montant et l'emploi des majorations de salaire effectuées par les deux inculpés, et c'est là une tâche très délicate.

Quant à Passebecq, questionné par M. Delaté, au sujet des déclarations de Gaillard, il s'est borné à répondre qu'il se refusait de dire quoi que ce soit, hors de la présence de son avocat.

Chez les Anciens Gradés

ILS FÊTERENT HIER LEUR ANNIVERSAIRE

La Société des Anciens Gradés de l'arrondissement de Lille a fêté hier son anniversaire.

A 2 heures de l'après-midi, un banquet amical réunissait tous les membres de ce groupement, à l'Hôtel Maréchal.

A la table d'honneur avaient pris place MM. Mirou, président ; Van Eycken, Duval et Bernard, vice-présidents ; Balleur, secrétaire-trésorier ; Bouloille, porte-drapeau ; Dubuis, administrateur ; J. Marck, trésorier adjoint.

Au dessert, des toasts furent portés par MM. Mirou, Van Eycken, qui levèrent leurs verres à la grandeur de la France et à la prospérité de la société.

Pendant le repas, un orchestre symphonique, sous la direction de M. Barqueville, exécuta les meilleurs morceaux de son répertoire.

Comme toujours cette fête amicale se termina par des chansons.

INHUMANITÉ

Voici une petite histoire vraie, qui jette une curieuse clarté sur certaines mentalités.

Une jeune fille de 19 ans, originaire de Calais, avait été, par ses parents, envoyée à Lille, chez les « bonnes sœurs », afin d'y apprendre un métier.

Or, il arriva que cette jeune fille, jusque là exempte de reproches, se laissa aller, en visitant un grand magasin de la rue Nationale, à s'emparer de menus objets qu'elle dissimula dans son manchon.

Un inspecteur de l'établissement surprit l'un de ses gestes indélicats et, vérification faite, appréhenda la coupable, rouge de honte, puis la conduisit au commissariat du quartier.

Devant le désespoir spontané de la voleuse, le commissaire, homme paternel et compatissant, prit une décision qui l'honorait.

Ce magistrat délégua, en effet, un agent de sûreté chez les sœurs, afin de les mettre au courant de ce qui s'était passé et pour les prier de ne pas reprendre leur élève.

L'agent apitoyé à son tour à la vue d'un repentir profondément sincère, se fit l'avocat bénévole de celle qui avait eu le tort de céder à un honteux moment de faiblesse.

Mais les « bonnes sœurs » ne voulurent rien entendre. Peut être auraient-elles pu, comme le fit tant de fois Vincent de Paul, couvrir une faute, somme toute très réparable. Elles préférèrent agir autrement et laissèrent partir pour la Maison d'arrêt, où tant de promiscuités sont à redouter, l'enfant qu'une famille très honorable leur avait confiée.

Je ne connais ni cette jeune fille, ni ses parents et n'ai en contant ce petit drame de la vie, aucune idée de derrière la tête.

C'est pourquoi je puis dire en toute franchise que cette histoire m'a cruellement fait mal au cœur...

PEDIBUS.

Un grave accident évité

ATTENDEZ L'ARRET !

A l'arrivée du train 311 bis, entrant en gare à 18 h. 62, Mlle Cordule Vermeulen, demeurant 58, rue d'Arcole, voulut descendre du compartiment où elle se trouvait et ce, avant l'arrêt complet de la locomotive.

Elle glissa et tomba entre le marchepied et le quai.

Un accident irréparable se fût produit, si un agent de la Compagnie qui, avait vu le fait, n'avait lancé aussitôt un énergique coup de sifflet.

Le mécanicien conduisant le convoi s'étant retourné à cet appel, se rendit rapidement compte de la situation et bloqua vivement ses freins.

Et c'est ainsi que l'imprudente demoiselle, qui n'en méritait pas large, put être retirée saine et sauve de l'effrayante position dans laquelle elle se trouvait.

AUTO CONTRE CAMION

Hier vers 10 h. 30 du matin, un camion attelé d'un cheval conduit par le sieur Paul Laforge, 47 ans, 38, rue du Croquet, débouchait de la rue de Paris, lorsque rue des Manneliers il fut tamponné par une auto conduite par le chauffeur Fernand Delaguez, 32 ans, demeurant 41, rue de Gand, au service de M. Rocher, 43, rue de la Cristallerie, à Pantin (Seine).

Les dégâts sont purement matériels.

PETITES NOUVELLES

Un bécanier. — Sur plainte de M. Vasseur chef électricien de la ville, demeurant 25, rue de Bitoul, la police recherche, qui lui déroba la bicyclette qu'il avait déposée dans la cour de l'Ecole des Beaux-Arts, rue Alphonse Colin.

Infidèle compagne. — L'employé au chemin de fer Hansemne, rue de St-André, 145, a été victime d'un vol de 450 francs. A incriminer une nommée Sophie D..., 27 ans, qui vivait avec lui et a disparu depuis.

AVIS ET COMMUNICATIONS

FUNERAILLES CIVILES. — Les funérailles civiles de M. Léon Deman, décédé accidentellement à Lille, dans sa 42e année, auront lieu demain mardi, 11 novembre, à 10 heures.

Assemblée à la maison mortuaire, rue Gantois, 3, à neuf heures trois quarts.

Inhumation au cimetière du Sud.

Sociétés Diverses

ASSOCIATION AMICALE ET MUTUELLE DES CLERCS D'HUISSIERS DU NORD DE LA FRANCE. — Secrétariat à Lille, 8, Square Jussieu. — Prière aux membres de faire connaître d'urgence leur adresse au secrétariat, en vue de la réorganisation de la Société.

Réunion préparatoire au Secrétariat, dimanche 23 novembre à 10 heures précises.

Au 2e Conseil de Guerre de Lille

Audience du 10 novembre

Président : M. le colonel Lacot.

Commissaire du Gouvernement : M. le lieutenant Bohn.

DESERTION A L'INTERIEUR EN TEMPS DE GUERRE. — Vlaeminck François, employé à la Compagnie du Nord, 2 mois avec sursis.

— Duco Marcel, soldat au 84e R. I., 5 ans de travaux publics.

— Frédéric Jean, soldat au 110e R. I., 6 mois avec sursis.

— Coqueau Arsène, soldat au 43e R. I., 3 mois avec sursis.

VOL. — Delforge Jules, Moitel Auguste et Nuns Léa, se sont appropriés 500 kilos de douilles d'obus ramassés dans les tranchées situées aux environs de Bruay, où ils ont leur domicile.

Delforge écope 1 mois de prison avec sursis ; Moitel, 1 mois et la femme Nuns 15 jours avec sursis.

FEUILLETON DU « REVEIL DU NORD » N° 22

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN

ADAPTÉ PAR

PIERRE DECOURCELLE

Elle n'eut pas longtemps à se creuser la tête pour chercher une explication, car brusquement la voiture s'arrêta.

En face d'elle, sur une petite place abandonnée, la limousine stationnait.

Les trois élégants gredins qu'elle avait amenés tirèrent leurs revolvers à la vue du taxi, ignorant si le complot tenté contre Justin Clarel avait réussi.

Le chauffeur et le vagabond, sautant à terre, les rassurèrent tout de suite, en esquissant le signe de ralliement de « la Main qui étreint ». Aussitôt les revolvers s'abaissèrent.

Dans le Noir s'avança vers les deux arrivants.

— Eh bien, fit-il, et le Français ?

— Je lui ai réglé son compte ! fit le prétendu vagabond avec un rire sauvage. Il est étendu sur la route et ne nous gênera plus de sitôt !

— Voilà qui lui apprendra à se mêler de nos affaires !.. Mais qu'avez-vous fait de sa compagne ?..

— Nous l'amenons ficelée et bâillonnée comme il convient !.. Je pense que vous avez résolu quelque chose à son endroit...

— Nous étions justement en train d'en délibérer, puisque rien de ce qui vient de se passer n'était prévu !

— Et le chef n'a pas donné d'ordre !.. dit un autre des criminels.

— Il faudrait pouvoir la mettre en sûreté quelque part, jusqu'à ce qu'il ait décidé de son sort.

Le chauffeur et son acolyte regardèrent autour d'eux.

— Où la fourrer ? fit le premier ! Il y a bien là-bas une espèce d'usine. Mais elle a encore l'air d'être habitée, et celui qui l'occupe ne se prêterait sans doute pas à nos combinaisons.

— Pourtant, il faut nous hâter ! dit le chauffeur. Vous savez qu'une autre voiture nous suit, avec ces messieurs de la police !

— Nous n'avons pas d'instructions, déclara Dan avec autorité, et je ne crois pas que le Chef veuille en finir avec elle... au moins pour le moment...

Ce menaçant dialogue avait lieu à quelques pas de la voiture, sur les coussins de laquelle Elaine était étendue, et, par la portière ouverte, elle n'en avait pas perdu un seul mot.

— Dépêche-toi, Dan ! reprit un de ses deux compagnons. Le temps passe !

Perplexe, Dan le Noir tournait et retournait la tête autour de lui, fouillant des yeux le paysage, et cherchant une solution, qu'il ne trouvait pas.

Tout à coup, son regard s'arrêta sur la vieille chaudière rouillée. Les eaux, à ce moment, étaient basses, et l'énorme cylindre, encore à sec sur le sable, profilait son étrange silhouette sur l'horizon gris.

— Attendez donc !.. fit-il... Il me vient une idée !.. Si nous l'enfermions là-dedans ?...

Sa main étendue désignait l'immense récipient.

— Mais oui !.. poursuivit-il... Voilà un logement tout trouvé ! Les murs sont épais ! Même si elle se débarrassait de son bandeau, elle aurait beau crier... Personne ne l'entendrait.

— Et je défie bien les policiers, s'ils nous dépistent, de s'aviser qu'il peut y avoir quelqu'un là-dedans !

— Mais comment l'y faire entrer ?

— Imbécile ! Par la porte donc ! répliqua Dan avec un gros rire en montrant le trou circulaire qui, placé sur le côté de la chaudière, en constituait l'unique ouverture.

— Oui, oui ! fit l'agresseur de Clarel, allumé par l'idée... C'est le bon moyen !

— Eh bien ! Allez la chercher, avec le Loucion et laissez-moi faire !

Les deux scélérats qui avaient enlevé Elaine firent quelques pas vers la voiture.

L'un d'eux saisit la jeune fille, qui s'efforçait vainement de lutter... Aidé de son complice, il l'arracha hors du taxi, toujours ligotée et bâillonnée, et l'emporta dans ses bras vers la chaudière.

L'ouverture n'était pas très large... Ils parvinrent, néanmoins, à la glisser dans le vaste cylindre qui allait lui servir de